

## Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il existe seulement des médicaments pour atténuer les symptômes.  
**Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :**



### En cas d'hospitalisation

Des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
- > Limitation des déplacements hors de la chambre,
- > Port d'un masque à l'entrée et à la sortie de la chambre.



### À domicile

Durant la période de contagion, il faut **éviter les contacts** avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et **aérer** les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.



### Au travail ou à l'école

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > **5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,**
- > **10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.**

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail. Dans le cadre scolaire, pensez à prévenir la direction de l'établissement.



## Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de **s'adresser rapidement à son médecin traitant**. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.



Vous ou l'un de vos proches avez été en contact avec une personne atteinte de ROUGEOLE  
**une seule protection : la vaccination**